



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du 2 NOVEMBRE 2020

N°2020-49

L'an deux mille vingt et le lundi deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 26 octobre 2020

**Date d’Affichage** : 26 octobre 2020

**PRESENTS** : Mesdames Valérie BRISSEAU, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Christelle BEGEAULT, donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO  
M. Yoane MARTINIERE, donne pouvoir à M. Tony GRENET

**SECRÉTAIRE** : Mme Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération** : demande de subvention pour la création d'une voie d'accès.

Monsieur le maire rappelle que certains lieux dits de la commune sont desservis par des chemins en terre endommageant les véhicules qui y circulent et pouvant également être accidentogène. Aussi, afin de remédier à la situation et permettre aux habitants de la commune de rouler dans les meilleures conditions possibles, la mairie souhaite entreprendre des travaux de voirie sur le chemin menant au lieu dit « Les Hillerets ».

Le coût financier de ces travaux s'élevant à 24 795 € HT, représente une somme importante pour les finances de la commune.

C'est pourquoi, afin de financer ces travaux, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental, via le plan de financement ACTIV FLASH mis en place pour soutenir l'activité économique de proximité et permettre aux collectivités de financer certains travaux.

Cette subvention d'un montant de 10 900 € HT prendrait en charge 44 % du montant total des travaux, les 56 %, soit 13 895 € HT, restant seront pris en charge par la Mairie, sur ses fonds propres.

**APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 3 novembre 2020

Le Maire,

Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20201102-D2020\_49-DE  
Regu le 04/11/2020